



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Perpignan, le 22 février 2022

### Plus de 80 000 euros pour le logement des plus fragiles

**Dernièrement, les élu.e.s réunis en Commission Permanente sous la présidence d'Hermeline MALHERBE ont décidé l'octroi de subventions pour le logement. Soit 40 dossiers pour un montant total de 81 939 euros.**

Le Département lutte contre la précarité énergétique, pour favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, et contre l'habitat indigne. Ces aides s'adressent prioritairement aux publics visés par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, soit « *les personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement ou exposées à des situations d'habitat indigne ainsi qu'à celles qui sont confrontées à un cumul de difficultés, en incluent les personnes reconnues prioritaires* ».

Le droit au logement est depuis 30 ans inscrit dans la loi en France. Son application reste pour autant une préoccupation majeure du Département. Cet engagement se traduit aujourd'hui par l'attribution de ces subventions qui permettront la réalisation de travaux dans 26 communes des Pyrénées-Orientales dont le montant total s'élève à plus de 1,3 millions d'euros :

- Près de 40 000 € seront versés au titre de la précarité énergétique afin de financer des travaux de rénovation. Ceux-ci permettront aux Catalan.e.s les plus modestes d'améliorer la performance énergétique de leur habitation, et par conséquent d'alléger leurs factures d'énergie et d'accroître leur pouvoir d'achat.
- Plus de 10 000 € le seront au titre de l'autonomie afin de permettre aux personnes en perte d'autonomie de pouvoir rester à leur domicile plus longtemps, dans des conditions de vies optimales.
- Plus de 18 000 € de travaux lourds, permettant la réhabilitation complète de logements afin de lutter contre l'habitat indigne et délabré, seront financés.
- 13 000 € seront octroyés pour la captation de logements au bénéfice de personnes éligibles aux logements sociaux mais qui ne trouvent pas de places en HLM.

Ces subventions se font notamment dans le cadre du programme départemental d'intérêt général « Mieux se loger 66 » en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Ce dispositif a pour objectif

**HÔTEL DU DÉPARTEMENT** - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE : Alexandra GIRARD, attachée de Presse. Tel 07 86 48 14 90 (sauf le mercredi)

Eva ENGZELL, directrice adjointe de la communication., Tél 06 09 86 25 77

(uniquement le mercredi)

leDépartement66.fr





majeur d'améliorer la qualité de l'habitat dans les Pyrénées-Orientales en offrant aux Catalan.e.s les plus modestes un accompagnement gratuit et personnalisé pour les aider dans leurs démarches de réhabilitation des logements. Le Département améliore ainsi le pouvoir d'achat, s'engage pour l'embellissement des communes, et soutient l'économie locale.

**HÔTEL DU DÉPARTEMENT** - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex  
CONTACT PRESSE : Alexandra GIRARD, attachée de Presse. Tel 07 86 48 14 90 (sauf le mercredi)  
Eva ENGZELL, directrice adjointe de la communication, Tél 06 09 86 25 77

(uniquement le mercredi)

[leDépartement66.fr](http://leDépartement66.fr)

